

Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ)

Programmes de financement 2012-2013

COPRSAQ

Le Comité d'orientation pédagogique du
réseau scolaire anglophone du Québec

The Leadership Committee for
English Education in Québec

LCEEQ

Table des matières

1. Introduction	3
2. Programmes de financement	
Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PSPI). 4	
Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction	6
Programme de soutien à la recherche et au développement.....	11
3. Annexes	
Grille d'évaluation des projets	16

Introduction

Le Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ) est une communauté d'apprentissage professionnelle qui œuvre conjointement à la promotion du leadership en éducation, en réponse aux besoins du réseau scolaire anglophone du Québec.

L'une des principales responsabilités du COPRSAQ est de coordonner les divers programmes de financement qui visent à renforcer les capacités des écoles, des centres, des collèges et des universités du réseau scolaire anglophone, de sorte qu'il puisse mieux relever le défi d'améliorer l'apprentissage et la réussite scolaires. Le présent document énonce les modalités des programmes suivants :

1. Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PSPI)
2. Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction
3. Programme de soutien à la recherche et au développement

Chacun de ces programmes de financement possède ses propres modalités. Ils contribuent cependant tous les trois à enrichir les connaissances, les ressources et les services à la disposition du réseau scolaire anglophone.

Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PSPI)

Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PSPI)

Le **Programme de subventions au perfectionnement et à l'innovation (PSPI)** est accessible aux écoles et aux centres des réseaux public et privé, des secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle. Les subventions offertes sont groupées en deux catégories, en fonction du but et du résultat qu'elles visent.

a) Subventions au perfectionnement professionnel

Les subventions au perfectionnement professionnel visent l'amélioration des pratiques éducatives et pédagogiques. Y sont admissibles, des projets élaborés par le personnel enseignant, de bibliothèque et de direction des écoles et des centres, ainsi que le personnel des commissions scolaires, qui sont centrés sur le perfectionnement de l'expertise pédagogique et du curriculum et donnent lieu à l'amélioration des pratiques pédagogiques.

La subvention a pour but d'aider à relever les membres du personnel enseignant et de bibliothèque de leurs fonctions habituelles, afin qu'ils collaborent et participent à des activités de perfectionnement professionnel liées au Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ).

b) Subventions à l'innovation

Les subventions à l'innovation sont axées sur la réalisation de changements systémiques à l'intérieur des écoles ou des centres. Elles s'adressent à des équipes composées d'enseignantes et d'enseignants, ainsi que de membres du personnel de direction des écoles ou des centres. Des membres du personnel non enseignant peuvent s'y adjoindre.

Sont admissibles à la subvention, des projets qui décrivent un concept ou un plan novateur conçu pour adapter l'organisation de l'école ou du centre de manière à stimuler l'apprentissage et la réussite de tous les élèves et, plus particulièrement, d'un groupe ciblé d'élèves.

Pour obtenir tous les renseignements nécessaires sur ce programme de financement, ainsi que sur le processus de demande de subvention, veuillez vous rendre à <http://www.learnquebec.ca/pdig>.

**Programme John Killingbeck de
bourses à l'intention du personnel
enseignant et de direction**

PROGRAMME JOHN KILLINGBECK DE BOURSES À L'INTENTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DE DIRECTION

Lignes directrices

Aperçu

La mise en œuvre du curriculum et la réussite de l'apprentissage des élèves sont indissociables de la prestation continue d'un perfectionnement professionnel de grande qualité au personnel enseignant et de direction. L'une des formes de perfectionnement professionnel les plus efficaces du personnel enseignant et de direction consiste à leur offrir des occasions de réfléchir aux pratiques, d'échanger des stratégies et de parfaire leur apprentissage auprès et en compagnie de collègues.

Le **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction** offre au personnel enseignant et de direction des écoles et des centres l'occasion d'effectuer des visites d'études à court terme dans des écoles et des centres exemplaires, pour faire l'expérience de pratiques exemplaires, mener des travaux de recherche et échanger de l'information avec un réseau d'autres participantes et participants.

Objectifs

- Enrichir la base de connaissances du personnel enseignant et de direction, de manière à améliorer l'apprentissage scolaire.
- Créer au sein du réseau scolaire anglophone un réseau d'échange de pratiques exemplaires.

Public cible

Le **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction** est accessible au personnel enseignant et de direction du réseau scolaire anglophone, des secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle et technique.

Bourses

Le programme prévoit l'octroi de 22 bourses d'un montant de 5 000 \$ à 8 000 \$ à des écoles et des centres jugés admissibles. Ces fonds visent à aider les écoles et centres à acquitter les dépenses suivantes :

- Frais de déplacement vers l'établissement hôte et de retour, ainsi que les frais de déplacement durant le séjour
- Frais d'hébergement et de repas

- Frais de suppléance du personnel enseignant
- Frais d'accueil pour l'établissement hôte

Les fonds ne peuvent être utilisés ni pour l'achat de matériel ou d'équipement, ni pour la participation à des conférences ou à des ateliers de formation.

Modalités de remboursement des dépenses

Frais de suppléance	192,00 \$ / jour
Indemnité journalière (12-18 heures avec coucher)	157,00 \$ (hôtel, repas, taxes)
Maximum (sans coucher) Déjeuner	10,40 \$
Dîner	14,30 \$
Souper	21,55 \$
Déplacements	0,43 \$ / km

Pour veiller à ce que les écoles et les centres de l'ensemble du Québec aient la possibilité de bénéficier du **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction**, et pour tenir compte de la taille des commissions scolaires et des frais de déplacement des écoles et des centres éloignés, les bourses sont réparties de la façon suivante :

Association of Jewish Day Schools x 1 bourse =	5 000 \$
Commission scolaire Central Québec x 2 bourses =	12 000 \$
Commission scolaire Eastern Shores x 1 bourse =	8 000 \$
Commission scolaire Eastern Townships x 2 bourses =	11 000 \$
Commission scolaire English-Montréal x 3 bourses =	15 000 \$
Commission scolaire Lester-B.-Pearson x 3 bourses =	15 000 \$
Commission scolaire du Littoral x 1 bourse =	8 000 \$
Commission scolaire New Frontiers x 2 bourses =	10 000 \$
Association des écoles privées du Québec x 1 bourse =	5 000 \$
Commission scolaire Riverside x 2 bourses =	10 000 \$
Commission scolaire Western Québec x 2 bourses =	12 000 \$
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier x 2 bourses =	10 000 \$
Montant total des bourses =	121 000 \$

N.B. Ce programme de financement est fondé sur le postulat selon lequel la subvention reçue par l'école ou le centre sera accompagnée d'un montant égal versé par la commission scolaire ou puisé dans le budget de l'école.

Critères d'admissibilité

Pour être admissibles au **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction**, les équipes des écoles et des centres doivent déposer un projet de visite d'étude qui répond aux critères suivants :

- Lien avec le mandat et le plan stratégique du COPRSAQ
- Durabilité
- Transférabilité
- Réinvestissement
- Clarté de la présentation
- Lien avec le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ)
- Lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre
- Impact sur les pratiques pédagogiques

Une **grille d'évaluation des projets** fondée sur les huit critères susmentionnés sera utilisée pour analyser et sélectionner les projets. Une copie de cette grille se trouve à l'**annexe A** du présent document.

Processus de demande

Pour présenter une demande au titre du Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction, il faut remplir le **formulaire électronique de demande**. Le formulaire électronique doit parvenir au gestionnaire de projet au plus tard le **7 mai 2012**.

Le processus de demande comprend les étapes suivantes. Premièrement, la commission scolaire ou l'association doit établir un processus dans le but de cibler au sein de son organisation les écoles ou les centres qui pourront déposer une demande. Deuxièmement, les écoles ou les centres doivent remplir la partie 1 du formulaire de demande et faire parvenir le formulaire dûment signé à la commission scolaire ou à l'association. Enfin, selon le nombre de bourses qui lui est alloué, la commission scolaire ou l'association sélectionne les projets qui seront soumis, remplit la partie 2 du formulaire de demande et fait parvenir le formulaire dûment rempli au gestionnaire de projet.

Le gestionnaire de projet remet ensuite les projets reçus à un comité d'examen. Le comité communiquera sa décision aux demandeurs au plus tard le **1 juin 2012**.

Toutes les visites d'étude approuvées et les demandes de remboursement pour l'année scolaire 2012-2013 doivent être effectuées au plus tard le **30 juin 2013**.

Comité d'examen

Le **Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ)** supervise la gestion des fonds consacrés à ce programme sous les auspices de l'Entente Québec-Canada. Pour veiller à ce que toutes les visites d'étude approuvées adhèrent aux objectifs et aux critères d'admissibilité établis pour le **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction**, et soient conformes au Plan stratégique du COPRSAQ, un **comité d'examen** sera formé chaque année pour évaluer les projets déposés.

Le comité d'examen analysera chaque projet selon ses propres mérites au moyen des critères ciblés décrits dans la **grille d'évaluation des projets** (voir l'annexe A). En cas de non-conformité aux critères, le gestionnaire de projet communiquera avec l'école ou le centre concerné pour suggérer des modifications qui amélioreraient la conformité du projet aux critères. Le comité d'examen soumettra ensuite ses recommandations au **COPRSAQ**, qui fera connaître sa décision par écrit à chaque demandeur.

Vidéoclip

L'école ou le centre doit produire un vidéoclip en guise de bilan officiel du projet de visite d'étude, et le faire parvenir au gestionnaire de projet. Le vidéoclip sera par la suite affiché sur le site Web du COPRSAQ et accessible à toutes les écoles et les centres du réseau scolaire anglophone.

Le vidéoclip doit résumer la visite d'étude, sous forme de présentation / d'interview d'une durée de 10 à 15 minutes. Il doit répondre aux questions suivantes :

- Quels étaient le thème et le résultat visé de la visite d'étude?
- Qu'avez-vous appris grâce à cette visite d'étude?
- Comment entendez-vous mettre en œuvre dans votre école / centre ce que vous avez appris?

Gestionnaire de projet

Pour assurer la coordination du **Programme John Killingbeck de bourses à l'intention du personnel enseignant et de direction** et pour soutenir les équipes des écoles et des centres, le COPRSAQ a nommé un gestionnaire de projet. Il assume les responsabilités suivantes :

- informer le réseau scolaire anglophone au sujet du programme (document d'information, sessions d'information, etc.);
- aider les établissements bénéficiaires de bourses à choisir un établissement hôte au besoin;
- aider le comité d'examen au fil du processus d'évaluation et de sélection des projets;
- régler les problèmes ou répondre aux préoccupations soulevées par les participantes et participants au programme;
- veiller à la préparation des participantes et des participants en prévision de leur visite d'étude (réunion préparatoire, formation, précision des attentes);
- aider les écoles et les centres dans la production de leur vidéoclip au terme de leur visite d'étude;
- évaluer l'impact et la réussite du programme et en rendre compte au COPRSAQ;
- tenir à jour les renseignements sur le programme dans le site Web du COPRSAQ.

Programme de soutien à la recherche et au développement

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT

Lignes directrices

Aperçu

L'un des principaux objectifs du **Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ)** est d'accroître la capacité du réseau scolaire anglophone de répondre aux efforts visant à favoriser l'apprentissage et la réussite scolaires. À cet effet, le COPRSAQ a établi le **Programme de soutien à la recherche et au développement** qui vise à offrir un soutien financier à des projets à court et à long terme qui améliorent et appuient :

- l'apprentissage scolaire et des pratiques pédagogiques et andragogiques efficaces;
- le perfectionnement professionnel et les modes de prestation adaptés au réseau anglophone;
- l'accessibilité des ressources pédagogiques et d'évaluation.

Objectifs

- Offrir à des individus et à des groupes du réseau scolaire anglophone la possibilité d'élaborer une approche, un modèle ou une ressource pédagogique ou d'apprentissage qui contribue à l'apprentissage et à la réussite scolaires.
- Créer au sein du réseau scolaire anglophone un réseau d'échange de ressources et de services de qualité.

Public cible

Le **Programme de soutien à la recherche et au développement** est accessible aux éducatrices et aux éducateurs des secteurs public et privé, des secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle et technique, des collèges et des universités.

Financement

Le **Comité d'orientation pédagogique du réseau scolaire anglophone du Québec (COPRSAQ)** supervise la gestion des fonds consacrés à ce programme sous les auspices de l'Entente Québec-Canada. Il fournit un soutien financier aux projets à court et à long terme approuvés.

Dans le cas de projets visant la production de ressources pédagogiques ou d'évaluation, une subvention d'au plus 20 000 \$ peut être octroyée, pour couvrir les

frais d'élaboration d'un **prototype** de la ressource. Le financement de la production et de la distribution de masse du prototype final devra provenir d'autres sources.

Le **Programme de soutien à la recherche et au développement** peut rembourser l'ensemble ou certaines des dépenses ou suivantes :

- Frais de suppléance du personnel enseignant
- Frais de déplacement
- Frais d'hébergement et de repas
- Matériel – selon la nature du projet. L'achat d'équipement est exclu.

Les dépenses approuvées seront remboursées au terme du projet, après réception du rapport de fin de projet. Le coordonnateur du COPRSAQ aidera les demandeurs à remplir les documents nécessaires à la demande de remboursement.

Modalités de remboursement des dépenses

Frais de suppléance	192,00 \$ / jour
Indemnité journalière (12-18 heures avec coucher)	157,00 \$ (hôtel, repas, taxes)
Maximum (sans coucher) Déjeuner	10,40 \$
Dîner	14,30 \$
Souper	21,55 \$
Déplacements	0,43 \$ / km
Matériel (veuillez préciser)	Selon le projet

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au **Programme de soutien à la recherche et au développement**, le projet déposé doit répondre aux critères suivants :

- Lien avec le mandat et le plan stratégique du COPRSAQ (voir <http://lcee.quebec.ca>)
- Durabilité
- Transférabilité
- Réinvestissement
- Clarté de la présentation
- Renforcement des capacités
- Accent sur la réussite scolaire

Une **grille d'évaluation des projets** fondée sur les sept critères susmentionnés sera utilisée pour analyser et sélectionner les projets. Une copie de cette grille se trouve à l'**annexe A** du présent document.

Processus de demande

Pour présenter une demande au titre du **Programme de soutien à la recherche et au développement**, il faut remplir le **formulaire électronique de demande**. Le formulaire électronique doit parvenir au coordonnateur du COPRSAQ au plus tard le **7 mai 2012**.

Le formulaire doit contenir des renseignements précis et complets de manière à aider le comité d'examen dans son évaluation des projets. Dans le cas de projets déposés par un groupe reconnu (p. ex., école, commission scolaire, sous-comité du DEEN, département universitaire, etc.), seuls les projets signés – c'est-à-dire appuyés – par un membre de la direction du groupe seront étudiés par le COPRSAQ.

Les formulaires de demande dûment remplis doivent parvenir au coordonnateur du COPRSAQ au plus tard le **7 mai 2012**. Le coordonnateur les remettra au **comité d'examen** pour analyse. Le comité communiquera sa décision aux demandeurs au plus tard le **1 juin 2012**.

Toutes les parties du projet approuvé (formulaire de demande, produit et rapport final) seront archivées dans le site Web du **COPRSAQ**, afin de fournir l'information complète à l'ensemble du réseau scolaire anglophone. **Il est essentiel que tout le matériel produit respecte les règles sur le droit d'auteur et que les cessions nécessaires soient obtenues et signées.**

Comité d'examen

Pour veiller à ce que tous les projets approuvés adhèrent aux objectifs et aux critères d'admissibilité établis pour le **Programme de soutien à la recherche et au développement** et soient conformes au Plan stratégique du COPRSAQ, un **comité d'examen** sera formé chaque année pour évaluer les projets déposés.

Le comité d'examen analysera chaque projet selon ses propres mérites au moyen des critères ciblés décrits dans la **grille d'évaluation des projets** (voir l'annexe A). Au terme de son analyse, le comité d'examen soumettra ses recommandations au **COPRSAQ**, qui fera connaître sa décision par écrit à chaque demandeur

Annexes

Grille d'évaluation des projets

Critères communs à tous les programmes de financement

CRITÈRES	NIVEAU 5 EXEMPLAIRE	NIVEAU 4 RIGOREUX	NIVEAU 3 ACCEPTABLE	NIVEAU 2 INCOMPLET	NIVEAU 1 MINIMAL
Lien avec le mandat et le plan stratégique du COPRSAQ	Le projet est en lien avec de multiples composantes du mandat et du plan stratégique du COPRSAQ.	Le projet est en lien avec des composantes spécifiques du mandat et du plan stratégique du COPRSAQ.	Le projet est en lien avec le mandat et le plan stratégique du COPRSAQ en général, mais n'est lié à aucune composante spécifique.	Le projet ne contient aucune allusion au mandat et au plan stratégique du COPRSAQ, mais pourrait être amélioré.	Le projet ne contient aucune allusion au mandat et au plan stratégique du COPRSAQ.
Durabilité	Le projet offre un impact concret et à long terme qui peut être mesuré.	Le projet offre un impact à long terme qui peut être mesuré.	Le projet offre un certain impact à long terme qui pourrait être mesuré.	Le projet n'offre aucun impact concret à long terme et n'est pas mesurable.	Le projet n'offre aucun impact à long terme et n'est pas mesurable.
Transférabilité	Le projet pourrait s'appliquer à l'ensemble du réseau scolaire anglophone.	Le projet pourrait s'appliquer à la plupart (2/3) des écoles et des centres.	Le projet s'applique aux besoins d'une seule commission scolaire ou de quelques écoles du secteur privé.	Le projet ne reflète les besoins que d'un petit nombre d'écoles.	Le projet ne reflète pas les besoins actuels du réseau scolaire anglophone.
Réinvestissement	Le projet démontre un engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences au sein de tout le réseau scolaire anglophone.	Le projet démontre un engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences au sein d'autres écoles ou centres de la commission scolaire ou de l'association.	Le projet démontre un engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences au sein de l'école ou du centre.	Le projet ne démontre aucun engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences, mais pourrait être modifié pour répondre au critère.	Le projet ne démontre aucun engagement à réinvestir et à partager les ressources et expériences.
Clarté de la présentation	La description du projet est exhaustive et le but détaillé.	La description du projet et le but sont assez détaillés pour être jugés très satisfaisants.	La description du projet et le but sont assez détaillés pour être jugés satisfaisants.	La description du projet et le but doivent être considérablement améliorés.	La description du projet et le but sont jugés inacceptables.

Critères propres à certains programmes de financement :

CRITÈRES	NIVEAU 5 EXEMPLAIRE	NIVEAU 4 RIGOUREUX	NIVEAU 3 ACCEPTABLE	NIVEAU 2 INCOMPLET	NIVEAU 1 MINIMAL
Lien avec le Programme de formation de l'école québécoise	Le projet est totalement en lien avec le PFEQ et bien expliqué.	Le projet est en lien avec le PFEQ et bien expliqué.	Le projet a certains liens avec le PFEQ qui ne sont pas explicités.	Le projet est peu en lien avec le PFEQ.	Le projet n'a aucun lien avec la philosophie et les fondements du PFEQ.
Lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre	Le projet est totalement en lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.	Le projet a plusieurs liens manifestes avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.	Le projet a certains liens avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.	Le projet est très peu en lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.	Le projet n'a aucun lien avec le plan de réussite / projet éducatif de l'école ou du centre.
Impact sur les pratiques pédagogiques	Le projet a été créé en étroite collaboration avec le personnel enseignant et a un impact direct sur ses pratiques.	Le projet a été créé en consultation avec le personnel enseignant et a un impact sur ses pratiques.	Le projet a été créé partiellement en consultation avec le personnel enseignant et pourrait avoir un impact sur ses pratiques.	Le projet a été créé avec très peu de consultation auprès du personnel enseignant et n'aura pas d'impact sur ses pratiques.	Le projet a été créé sans consultation avec le personnel enseignant et n'aura pas d'impact sur ses pratiques.
Renforcement des capacités	Le projet enrichira sensiblement la base de connaissances et les services à la disposition de tout le réseau scolaire anglophone.	Le projet enrichira sensiblement la base de connaissances et les services à la disposition de secteurs du réseau scolaire anglophone.	Le projet enrichira légèrement la base de connaissances et les services à la disposition de tout le réseau scolaire anglophone.	Le projet enrichira légèrement la base de connaissances et les services à la disposition de secteurs du réseau scolaire anglophone.	Le projet n'enrichira pas la base de connaissances et les services à la disposition du réseau scolaire anglophone.

